

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 23 Mai 1893

Ce qui se passe autour de nous ne saurait nous laisser indifférents, à plus forte raison pouvons-nous nous intéresser aux créations qui, chez nos voisins, doivent avoir pour résultat une amélioration, une attraction dont notre pays ne peut que profiter. Du nombre de ces créations est le chemin de fer à crémaillère de la Turbie, chemin de fer dit : d'intérêt local, concédé le 8 janvier 1892 par le Gouvernement français à une Société anonyme au capital de : 1,600,000 francs.

Nous avons pensé que quelques renseignements sur cette nouveauté, dont le but est d'offrir, aux nombreux étrangers qui visitent Monte Carlo, une promenade intéressante sur les hauteurs qui dominent la Principauté, seraient bien accueillis de nos lecteurs.

On sait que la loi déclarant ce chemin de fer « d'utilité publique » est datée du 22 janvier dernier, et dès le 30 du même mois, les travaux étaient commencés. On espère qu'ils seront terminés pour l'ouverture de la saison prochaine, mais nous pouvons dès à présent, par la pensée, et à l'aide de quelques documents certains recueillis sur place, effectuer le trajet de Monte Carlo à la Turbie, c'est-à-dire, nous rendre compte de ce qu'il sera en décembre 1893.

Rendons-nous d'abord à la gare. — A trois minutes du Casino et juste en face de cet établissement, une avenue, partant du boulevard du Nord et se soudant à celle de l'hôtel du Crédit Lyonnais, conduit notre voiture à l'embarcadère. Un escalier doux et spacieux permet aux piétons l'accès plus direct de la terrasse. Le bâtiment des voyageurs a été étudié de façon à flatter la vue, à dominer les constructions voisines sans les écraser, à s'harmoniser avec les monuments existant aux alentours, sans pourtant leur ressembler. Deux salles d'attente, une de 1^{re} classe, l'autre de seconde, ouvrent sur un quai de 4 m. 80 de largeur, ayant la rampe de la voie au départ, soit 9%. D'autres locaux sont aussi, dans ce bâtiment, réservés au service.

Immédiatement après le quai, à droite, se détache, par une aiguille, la voie de service conduisant aux remises. C'est là que sont également groupés les locaux accessoires, comprenant un atelier de machines : outils, tours, raboteuses, perceuses, forge, etc., actionnées par une locomobile de douze chevaux, et destinées à l'entretien du matériel roulant, et un atelier spécial pour la visite et le démontage des locomotives et des wagons. Sur cet atelier sont le bureau et les logements du personnel.

Les véhicules sont amenés sur leurs garages par un chariot roulant courant le long des remises. Le service hydraulique est assuré par un réservoir d'eau de la Vésubie, d'environ 30 mètres cubes de capacité.

Le train où nous montons se compose d'une locomotive et d'un seul wagon poussé en avant à la montée, retenu à la descente. Le wagon contient deux compartiments de première classe : l'un fermé, l'autre ouvert ; trois de deuxième classe et un banc strapontin sur chaque plate-forme.

Nous partons : la rampe est de 9% à la cote de 69 mètres 50 au-dessus du niveau de la mer, mais le train s'engage immédiatement après la gare sur une rampe de 19%, coupe en ligne droite le quartier du Carnier, puis par une rampe de 25, oblique à gauche, traverse un passage de 3 mètres et prend la côte en écharpe de l'est à l'ouest, au milieu d'un bois d'oliviers. Au kilomètre 0,300, un passage inférieur de 4 mètres appelle une route future. Avant d'entrer en tranchée par la traversée du chemin vicinal des Moulins à la Turbie, entre deux rampes de 25%, la voie est ramenée à 12% sur la longueur nécessaire pour permettre, plus tard, si le développement de ce quartier (chose à prévoir) en faisait reconnaître l'utilité.

Au sortir de la tranchée, on entre dans un bois de pins, et nous débouchons, après un parcours de 730 mètres, et une ascension de 150 mètres, sur le charmant plateau de la Bordina (altitude : 220 mètres au-dessus du niveau de la mer). Là, double voie, c'est une halte d'évitement, halte encore champêtre, mais pour laquelle on a bien fait de supposer un agrandissement prochain. Le site est délicieux et la vue superbe. Nous avons mis six minutes pour venir de Monte Carlo à la Bordina.

Après un court arrêt, le train reprend sa marche et, par des rampes de 25, 10, 15, 7% et revenant à 25, avec des courbes de 125 et de 150 mètres de rayon, épousant gracieusement les sinuosités du vallon, nous nous élevons, en franchissant les flancs abrupts du mont « Justicier » ; la ligne parcourt l'amphithéâtre formé par le fond du ravin, dont elle se détache à l'aide d'un mur de soutènement de plus de 8 mètres de hauteur, interrompu par un arc en maçonnerie (pierres de taille) de 8 mètres de portée, suivi d'un pont métallique de 4 mètres. Enfin une dernière courbe, une dernière rampe maximale de 25%, et nous venons joindre parallèlement, et à quelques mètres, la route nationale de Gênes à Nice. La gare est à deux pas du village de la Turbie, la cote d'arrivée est à 469,50 au dessus de la mer, la durée totale du trajet, 23 minutes, et la distance franchie, de 2,340 mètres ; l'ascension sera de 400 mètres.

Les lecteurs monégasques de ce journal connaissent tous la Turbie, ils savent quel admirable panorama l'on découvre du rond-point de Saint-Bernard et du pied de l'antique tour d'Auguste. La baie de Monaco, les montagnes de la côte d'Italie se profilant à perte de vue et se fondant à l'horizon dans les flots azurés de la Méditerranée, forment un coup d'œil dont voudront jouir tous les étrangers. Ajoutons (on ne vit pas seulement de pittoresque) qu'un confortable et vaste restaurant, de 35 mètres de façade, entouré d'un jardin public, voisin de la gare de la Turbie, sera relié au village, ou mieux au Cours, par une avenue de six mètres, quand nous ferons véritablement le voyage que nous venons de décrire.

On le voit, tout est prévu, et les touristes auront à la fois l'utile et l'agréable, selon le précepte du sage.

NOUVELLES LOCALES

LL. AA. SS. le Prince et la Princesse ont visité, mardi après-midi, les écoles de filles de Monaco.

Samedi, Madame la Princesse Alice s'est rendue, à 4 heures et demie, au Pensionnat des Dames de Saint-Maur.

Le Prince a visité, mercredi soir, le port de Monaco, pour se rendre compte des améliorations qui vont être prochainement apportées au débarcadère.

La toiture du nouvel hôtel du Gouvernement, en construction sur la place de la Visitation, est posée entièrement depuis le 19 mai. Le lendemain, samedi, l'édifice était pavoisé.

M^{re} l'Evêque de Monaco a quitté la semaine dernière la Principauté pour se rendre en Franche-Comté.

Nous apprenons que la musique municipale de la ville de Turin viendra, dans les premiers jours de juin, donner un concert à Monte Carlo.

On sait qu'en présence du succès obtenu cette dernière saison, par les réunions dont M. Dollfus est l'organisateur, la Société des Bains a décidé de leur donner à l'avenir une extension qui leur fera prendre rang au nombre des fêtes hivernales de la Principauté. Une salle et des locaux spéciaux vont être construits pour les amateurs si nombreux de ce genre de sport.

Par les soins et aux frais de la Ligue des amis des animaux, des anneaux viennent d'être posés dans le mur longeant le quai du port, pour permettre d'attacher les chevaux au moment de la baignade.

Vendredi après-midi, un orage a éclaté sur notre région et s'est traduit pendant deux heures environ par une pluie torrentielle et bienfaisante. Depuis deux jours, du reste, les averses étaient générales dans le Nord et l'Ouest de la France, à la grande satisfaction des cultivateurs. Dès le soir, le ciel avait repris chez nous son azur et sa limpidité, mais la pluie a recommencé hier.

Nous avons, dans notre numéro du 9 mai, rapporté un accident dont avait été victime le 2 de ce mois, un pêcheur du nom de Verna (Adolphe), atteint au visage par la décharge d'un fusil. L'auteur de cet accident, heureusement sans gravité, Alfred C..., jeune homme de 20 ans, qui chassait des mouettes sur le chemin de l'abattoir, a été, jeudi dernier, condamné pour ce fait à cinquante francs d'amende.

Un autre jeune homme, Edouard S..., a été condamné, pour délit de chasse, à 25 francs d'amende. Enfin, les nommés Gabriel P. et Joannès B. qui, munis de fusils, accompagnaient Alfred C. et Edouard S., seront déférés au Tribunal de simple police, pour tir d'armes à feu sans autorisation, (art. 141 de l'Ordonnance sur la Police Générale).

La Société Chorale, qui doit prendre part au concours musical des 13 et 14 août prochain, à Grenoble, organise une fête champêtre qui aura lieu sur la promenade Sainte-Barbe, le dimanche 2 juillet et comprendra : concert, kermesse, tombola, jeux divers, grand bal.

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

MM. les membres du S. V. M. sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 28 courant, à 8 1/2 du matin, au Siège social, Café du Siècle.

Objet de la convocation : Excursion à Villeneuve-Loubet.

Le Président : V. ROQUES.

M. le Chef de gare de Monaco nous informe que les trains express et rapides suivants auront lieu pour la dernière fois, savoir :

Le rapide 19 : le dimanche 28 mai au départ de Paris.

Le rapide 20 : le mardi 30 mai au départ de Vintimille.

L'express 8 : le 30 mai sur le parcours de Nice à Tarascon.

Le service d'été sur la ligne du Sud commencera le 1^{er} juin. Voici les heures de départ et d'arrivée des trains pour Nice, Grasse et Puget-Théniers :

LIGNE DE GRASSE

Départs de Nice : 6 h. 10 matin, 1 h. 15 soir, 6 h. 06 soir. — Arrivées à Grasse : 9 heures matin, 3 h. 53 soir, 8 h. 45 soir.

Départs de Grasse : 5 h. 50 matin, 9 h. 25 matin, 4 h. 20 soir. — Arrivées à Nice : 8 h. 26 matin, 12 h. 05 matin, 6 h. 58 soir.

LIGNE DE PUGET-THÉNIERS

Départs de Nice : 6 h. 50 matin, 11 h. 13 matin, 5 h. 24 soir. — Arrivées à Puget-Théniers : 9 h. 45 matin, 2 h. 16 soir, 8 h. 15 soir.

Départs de Puget-Théniers : 5 h. matin, 11 h. 12 matin, 4 h. 45 soir. — Arrivées à Nice : 7 h. 42 matin, 2 h. 08 soir, 7 h. 35 soir.

Comme complément à notre première note sur l'horaire du service d'été, nous donnons ci-après quelques renseignements sur les trains qui passeront à Monaco. Les heures indiquées pourront encore être légèrement modifiées d'ici l'ouverture du service, nous ne les publions donc qu'à titre purement officieux.

LIGNE DE PARIS A VINTIMILLE

Neuf trains passeront quotidiennement dans la Principauté. Deux viendront de Paris : le rapide 1 partant à 8 h. 25 du matin et correspondant à Marseille (11 h. 34 soir) avec le 337 omnibus partant à minuit 10 et arrivant à Monaco à 7 h. 9 matin, à Monte Carlo à 7 h. 19, arrivée à Vintimille, 8 h. 13 ; et l'express 7, partant de Paris à 8 h. 25 soir, arrivée à Monaco à 5 h. 48 soir, à Monte Carlo à 5 h. 55, à Vintimille à 6 h. 34.

Deux viendront de Lyon : l'un, le 237 omnibus, partant de Perrache à midi 30, arrivée à Marseille à 10 h. 55 soir et correspondant avec le 337 cité plus haut ; l'autre, le 331 omnibus, quittant Lyon à 7 h. 55 du matin, arrivée à Monaco à 4 h. 22 soir, à Monte Carlo à 4 h. 30, à Vintimille à 5 h. 8.

Un pour point de départ Toulon : 6 h. 25 du matin, Monaco, 1 h. 44 soir, Monte Carlo, 1 h. 53, Vintimille, 2 h. 33 soir.

Un viendra des Arcs : le 343 omnibus, départ 4 h. 10 soir, arrivée à Monaco à 7 h. 52 soir, à Monte Carlo à 7 h. 59, à Menton (arrêt) à 8 h. 16 soir.

Un autre venant de Montélimar, le 347, départ à 5 h. 30 matin, arrivera à Monaco à 10 h. 32 soir, à Monte Carlo à 10 h. 42, à Vintimille à 11 h. 26 soir.

Les deux derniers ne partiront que de Nice, ils sont omnibus : le 353, départ à 4 h. 50 du matin, arrivée à Monaco à 5 h. 39, à Monte Carlo à 5 h. 47, à Vintimille à 6 h. 24, et le 303, départ à 8 h. 25 matin, arrivée à Monaco à 9 h. 16, à Monte Carlo à 9 h. 25, à Vintimille à 10 h. 6.

Enfin, et selon les circonstances, les dimanches et fêtes, un train facultatif est prévu entre Nice et Menton, le 313 omnibus dont voici l'horaire : départ de Nice à 1 h. 50 soir, arrivée à Monaco à 2 h. 37 soir, à Monte Carlo à 2 h. 44, à Menton à 3 h.

LIGNE DE VINTIMILLE A PARIS

Dans cette direction, le nombre des trains journaliers passant à Monaco est le même que dans l'autre sens, nous en aurons neuf, dont deux vont à Paris, les express 10 et 12, le premier partant de Vintimille à 10 h. 20 du matin, Monte Carlo à 11 h., Monaco à 11 h. 8, arrivée à Paris à 9 h. matin, le second de Vintimille à 2 h. 45 du soir, Monte Carlo à 3 h. 25, Monaco à 3 h. 32, arrivée à Paris à 5 h. 33 soir.

Un train omnibus s'arrêtant à Marseille à 7 h. 58 matin et correspondant avec le rapide 2 (8 h. 45 matin) qui arrive à Paris à 11 h. 15 du soir, portera le n° 360 et partira de Vintimille à 11 h. 30 du soir, de Monte Carlo à minuit 8 et de Monaco à minuit 15.

Le train 304 omnibus quittera Vintimille à 6 h. 30 du matin, et s'arrêtera à Orange à 10 h. 35 du soir, passage à Monte Carlo à 7 h. 7 du matin, à Monaco à 7 h. 13.

Le train 336 omnibus, partant de Vintimille à midi 51, de Monte Carlo à midi 45, de Monaco à midi 54, s'arrêtera à Toulon à 7 h. 11 du soir.

Le train 352 mixte, fera le service entre Vintimille et Cannes. Départ de Vintimille à 7 h. soir, Monte Carlo à 7 h. 44, Monaco à 7 h. 53, arrivée à Cannes à 9 h. 58 soir.

Trois trains omnibus s'arrêtant à Nice feront le service de banlieue : le 306, départ de Vintimille à 7 h. 35 du matin, Monte Carlo à 8 h. 16, Monaco à 8 h. 23, arrivée à Nice à 9 h. 10 ; le 348, départ de Vintimille à 5 h. 10 soir, Monte Carlo à 5 h. 50, Monaco à 5 h. 57, arrivée à Nice à 6 h. 44 soir ; et le 356, départ de Menton à 10 h. 40 soir, Monte Carlo à 11 h., Monaco à 11 h. 7, arrivée à Nice à 11 h. 49 soir.

Enfin, comme pendant au facultatif 313 du sens inverse, un train n° 350 est prévu les dimanches et fêtes entre Menton et Nice. Départ de Menton à 6 h. 12 soir, Monte Carlo à 6 h. 27, Monaco à 6 h. 33, arrivée à Nice à 7 h. 18 soir.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Le mardi 6 juin 1893, à 10 heures et demie du matin, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet du département, en Conseil de préfecture et en présence de M. l'Ingénieur en chef du service ordinaire, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux ci-après désignés :

Route nationale n° 7 (annexe de Nice à Monaco). — Rechargement de la chaussée entre les points kilométriques 32 k. et 34 k. sur 2,000 mètres de longueur.

Fourniture de matériaux, 8,310 fr. 70 ; dépenses en régie, 5,189 fr. 30 ; total, 13,500 fr. Cautionnement à déposer, 500 fr.

Route nationale n° 104 (de Nice à Turin). — Rechargement de la chaussée entre les points kilométriques 12 k. 1 et 14 k. 5 sur 2,400 mètres de longueur.

Fourniture de matériaux, 12,835 fr. ; dépenses en régie, 4,465 fr. ; total, 17,300 fr. Cautionnement à déposer, 200 fr. provisoire et 400 fr. définitif.

— Nous croyons utile de prévenir nos lecteurs qu'à la suite d'une décision prise par les administrations niçoises, notamment par la Société des tramways de Nice, les pièces de deux centimes de la République Argentine sont rigoureusement refusées.

— Le personnel des Postes et Télégraphes des Alpes-Maritimes s'est réuni jeudi, à la direction, pour offrir à son ancien directeur, M. Bruni, à l'occasion de sa mise à la retraite, un bronze représentant « David vainqueur de Goliath. »

En lui remettant cet objet, M. Massoni, le sympathique inspecteur départemental, au nom du personnel tout entier, a pris la parole et a prononcé un discours plusieurs fois interrompu par les applaudissements de l'assistance.

— Le tribunal correctionnel a condamné le 13 mai, à cinq ans de prison, le sieur Robert Heat, et à trois ans le sieur James Arthur, sujets anglais, reconnus coupables d'avoir soustrait au préjudice de la diva M^{me} Théo, des bijoux représentant une valeur de 20,000 francs.

Ce vol, qui remonte au 30 janvier dernier, fut commis à l'hôtel du Louvre, où M^{me} Théo était descendue.

Les femmes Gray et Legay, arrêtées en même temps que Heat et Arthur, ont bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Villefranche. — Nous avons reçu déjà, dit le *Petit Niçois*, diverses réclamations au sujet des mauvais traitements que certains cochers, spécialement sur la route de Villefranche, font subir aux chevaux.

La Société protectrice des animaux s'est émue plusieurs fois de ces brutalités, mais ses protestations n'ont jamais eu de résultats, bien que les faits contre lesquels elle réclame tombent sous le coup de la loi Grammont. Un effet certain ne pourra être obtenu qu'avec l'aide des municipalités compétentes. La Société protectrice des animaux, et avec elle nos hôtes et tout le monde, demande que le service des voitures entre Nice, Villefranche, Beaulieu et Saint-Jean, soit centralisé entre les mains d'une entreprise sérieuse, offrant toute garantie.

Menton. — Les quartiers de Carnolès, Lodola et Cap-Martin viennent d'être détachés de la commune de Cabbé-Roquebrune pour le service des postes et télégraphes.

Depuis le 16 mai, ils sont desservis par le bureau des postes et télégraphes de Menton.

Voilà une excellente innovation.

— La section de Menton du Vélo-Sport de Nice et du littoral a fait courir son championnat de fond sur route. Le parcours était Menton-Nice et retour, soit 54 kilomètres.

Cinq partants qui sont arrivés dans l'ordre suivant : 1^{er}, de la Chapelle — 2^e, Laurent Fornari — 3^e, Niel — 4^e, Fontana. M. Cossi a eu son pneumatique crevé et n'a pu continuer sa course par suite de cet accident.

Ce championnat de fond a été accompli en 2 heures 30 par le comte de la Chapelle, serré de près par Laurent Fornari, arrivé deux minutes après. Vitesse moyenne, un kilomètre en moins de trois minutes.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les chiens ont beaucoup fait parler d'eux cette semaine.

On a appris que M. Ephrussi abandonnait les chasses à courre de Fontainebleau dont il était locataire pour une année encore. On avait annoncé, il y a quelque temps, qu'une grande fête serait donnée au château de Vaux pour célébrer, en novembre prochain, la prise, par l'équipage, du cinq centième cerf en forêt de Fontainebleau. L'équipage a dû s'arrêter au quatre cent quatre-vingt-neuvième. Son propriétaire a cédé son bail, vendu ses chiens, ses chevaux et son chenil. Une partie des piqueurs de l'équipage de Rallye-Franchard est passée dans l'équipage de M. Lebaudy, qui aura quatre hommes à cheval : Hourvari, Basseville, Courteau et La Rosée, plus des valets de chiens à pied. L'*Abeille de Fontainebleau*, en donnant cette nouvelle, ajoute que les chiens des deux équipages réunis sont au nombre de cent vingt, et fourniront de belles chasses. La difficulté sera d'avoir une meute de même pied, les chiens de l'ancien Rallye-Franchard étant plus vites que les autres.

On croit que M. Ephrussi persiste dans l'intention qu'il avait manifestée de transporter sa résidence hors de France.

Hier a eu lieu l'ouverture de la treizième Exposition Canine, organisée par la Société Centrale pour l'amélioration des races de chiens en France, sur la terrasse de L'Orangerie du jardin des Tuileries. Les chiens ne sont entrés dans leur chenil d'exhibition que vers quatre heures du soir, et c'est à peine si le public admis à ce « vernissage » d'un nouveau genre, a pu rapidement admirer les groupes de Saint-Bernard, celui des *Gordon setters* et celui des *pointus*. Mardi, d'autres chiens succéderont à ceux actuellement exposés. Des petits chiens, tenus en laisse par des dames, seront montrés les 26 et 27 mai. Chaque jour, des joueurs de trompe se feront entendre, et l'exhibition se terminera le 28 par un grand concours entre les différentes troupes de sonneurs.

Ce programme ne différerait pas sensiblement de celui des années précédentes, s'il n'offrait une autre attraction. Le succès obtenu au concours hippique par l'exposition de peinture hippique a engagé les peintres et les sculpteurs de la chasse et de la vénerie à donner leur quatrième exposition annuelle dans les galeries de l'Orangerie, au centre même de l'exposition canine.

Gérôme a envoyé la *Fin d'une battue* dans les tirés d'une forêt voisine de Paris. M. Mérite expose un petit chef-d'œuvre, intitulé *Meurtre au Colombier*, qui représente un pigeon égorgé par une belette ; la comtesse de Martel (Gyp) montre des pastels pleins d'esprit ; Froment Meurice expose un remarquable surtout de table en argent ciselé et un portrait en cire de cheval pur sang. On s'arrête également beaucoup autour des envois de MM. Gérald Lafitte, Jadin, Crafty, de Létrange, de Moncourt, de Coudany, de Brinquant, du Passage, Maurice Bidet, Busson, Maurice de Castel, etc.

×

Aimez-vous le symbolisme ? On en a fait beaucoup cette semaine. Je ne vous parlerai pas d'une représentation symbolique d'une œuvre de M. Maeterlinck, donnée au théâtre des Bouffes, en matinée. Mais comment passer sous silence le déjeuner violet donné par la princesse Ourousoff, femme du ministre de Russie à Bruxelles, dans sa belle résidence de l'avenue du Bois de Boulogne. La princesse est très admiratrice des œuvres du poète anglais Wild et de ses théories symbolistes. Elle avait invité une élite pour lui faire entendre la lecture d'une pièce de cet auteur, qui croit que les couleurs correspondent aux états d'âme : or, comme il s'agissait d'une œuvre qui correspondait à un état d'âme violet, tout était violet à ce déjeuner, la robe de la maîtresse de la maison, la nappe, les serviettes, les rideaux des fenêtres, les verres, les assiettes. Il n'y avait comme fleurs que des violettes. J'ai bien peur que l'état d'âme de certains convives, après la lecture des vers anglais, n'ait été l'ennui en noir.

×

Quelques réceptions diplomatiques : à l'ambassade d'Autriche et à l'ambassade d'Angleterre, raout réservé au monde officiel et aux notabilités des colonies de chacune de ces deux nations.

Bal très select chez mistress Loftres, une des femmes les plus à la mode à Londres. L'élite du Faubourg Saint-Germain et de la colonie américaine, se pressait dans l'hôtel merveilleusement décoré, qui est l'ancien hôtel du marquis de Saint-Paul, rue Roquépine.

Il y a vingt-cinq ans, je crois, que M. Eugène Sauzay composait une partition pour le *Sicilien*, de Molière, dont une représentation était donnée dans l'hôtel de M^{me} de Nerville. Sa fille, M^{me} Aubernon de Nerville a célébré les noces d'argent de la musique de M. de Sauzay, avec la pièce de Molière, dans son hôtel de la rue d'Astorg. Ce délicieux impromptu a eu un cadre charmant et des interprètes très applaudis, MM. Louis Roger, de Coynart, M^{les} Marie Bergé et Yahne. MM. Le Lubez, Millot et Viterbo étaient chargés de la partie musicale. M^{me} Albert Lefèvre, dans un somptueux costume grec, a magistralement chanté l'air final de la partition.

La dernière soirée musicale de la vicomtesse de Trédern a été une véritable solennité. Les exécutants étaient des artistes tels que les frères Cottin, M^{lle} Bourgaud, la violoniste à la mode, M^{lle} Waldteufel-Layrolet, des amateurs comme la princesse Amédée de Broglie, la vicomtesse de Saint-Genys, la vicomtesse de Savigny, M^{lle} La Perche, le comte d'Anlau, le vicomte de Sinity, le marquis de La Grange, la vicomtesse de Trédern.

×

Au théâtre, une seule reprise: *Latude ou 35 ans de captivité*, à la Porte-Saint-Martin. Spectacle un peu noir pour l'été, où on a volontiers un état d'âme exigeant des couleurs plus gaies.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

Comment s'habillaient les femmes

IL Y A DIX-HUIT CENTS ANS

I

Rome, comme aujourd'hui Paris, imposa ses mœurs, ses goûts et ses modes à l'univers entier durant les premiers siècles de notre ère. Montrer comment s'habillaient les femmes romaines il y a dix-huit siècles, c'est donc en réalité dire comment les dames s'habillaient dans toutes les provinces de l'empire, qui s'étendait du sud de l'Angleterre aux déserts d'Afrique et de la pointe occidentale d'Espagne aux rives de l'Euphrate.

Ce n'est guère que vers l'an 195 avant J.-C., sous le consulat de Caton, après l'abolition de la loi *Oppia*, que les dames romaines s'occupèrent sérieusement de leur toilette.

Jusqu'alors, reléguées au fond des gynécées, sans relations entre elles, elles se contentaient de filer la laine et de se couvrir plus ou moins coquettement des vêtements rustiques tissés dans le pays.

Les guerres de la République romaine contre les peuples d'Asie opérèrent une révolution dans les mœurs: ce fut alors qu'on essaya d'arrêter les femmes sur la pente du luxe au moyen de la loi *Oppia*, ainsi appelée du nom d'Oppius, son auteur.

Cette loi défendait aux dames romaines d'employer plus d'une demi-once d'or à leur usage, de porter des habits de diverses couleurs, d'employer la pourpre et autres étoffes étrangères et de se faire voiturier à Rome, ou à mille pas autour de Rome, dans une voiture attelée de chevaux, excepté dans les cérémonies publiques pour lesquelles ce genre de véhicule avait été antérieurement décrété.

Comme toutes les lois d'exception, la loi *Oppia* ne fit qu'aggraver le mal qu'elle prétendait prévenir.

Les dames romaines crièrent à l'oppression, et Dieu sait les larmes, les reproches, les menaces, les colères qu'eurent à subir dans leur intérieur ceux qui de près ou de loin tenaient par quelque point au gouvernement de la chose publique.

Du gynécée l'agitation passa au forum.

Les négociants qui ruinaient l'application de la loi *Oppia* s'en mêlèrent.

Bref, l'an 195 avant J.-C., les pères, les maris, les frères fatigués des assauts continuels qu'on leur livrait dans leur maison, et ceux des magistrats qui avaient quelque intérêt dans les maisons de trafic, s'entendaient pour proposer l'abrogation de cette terrible loi, qui, au lieu de la concorde attendue, mettait le désordre dans les ménages et le trouble dans l'Etat.

Caton était consul cette année-là, Caton l'austère, le vertueux, l'homme de bronze, défendit à outrance la loi somptuaire qu'on attaquait. Il fut sublime d'éloquence et d'indignation contre le sexe faible qui osait revendiquer la liberté de s'habiller à sa guise.

Mais le beau sexe outragé par Caton trouva un éloquent défenseur dans le tribun Valérius, et le Sénat romain, après mûre délibération, décréta presque à l'unanimité la liberté de la toilette.

Dès lors le luxe ne connut d'autres limites que la fortune personnelle de chacun. Mais ce fut sous les empereurs que l'élégance et la richesse des vêtements atteignirent leur apogée.

II

Aux étoffes de laine blanche ou noire qui formaient l'unique apanage de leurs mères, les femmes de la Rome impériale joignirent pour leurs toilettes :

Le lin moelleux d'Egypte ;

La toile fine de la Gaule ;

Et surtout les féériques soieries d'orient importées à Rome par des commerçants de l'île de Cos, d'abord, et, ensuite, par les négociants de l'Asie.

L'art du teinturier se manifesta par les plus savantes combinaisons de couleurs. La pourpre étant réservée plus que jamais aux grands fonctionnaires de l'Empire, et l'emploi du blanc et du noir étant trop monotone, on inventa un bleu qui, à en croire Ovide, ressemblait à l'azur du firmament sans nuage, un vert de mer si merveilleux que les nymphes s'en eussent voulu parer ; un rose pâle, plus frais que les voiles que porte l'aurore ; et une infinité d'autres teintes dont le poète compare le nombre à celui des fleurs du printemps.

L'art de foudre et d'harmoniser les nuances fut également en honneur : étoffes unies, étoffes rayées, étoffes chamarrées de fleurs, d'oiseaux, d'arabesques ; étoffes lamées d'argent, serties de perles, garnies de plumes de cygne, étalaient à l'envi leurs séductions.

On apprit à donner aux tissus une finesse extraordinaire, à ce point que Sénèque reprochait en ces termes aux femmes de son temps — règne de Néron — la trop grande transparence de leurs vêtements : « Celle qui s'habille de la sorte oserait-elle soutenir qu'elle ne soit

pas nue ? Et n'est-il pas honteux, pour une femme honnête, de paraître en public à peine voilée d'un nuage de lin ? »

L'impératrice Faustine, femme d'Héliogabale, mit un moment à la mode ces tissus par trop transparents que Varron appelait *robes de verre*, et que Pétrone nommait *tissus du zéphyre*. Le champ de la fantaisie s'était, comme on le voit, élargi, et le sévère Caton aurait eu beau jeu de réclamer une nouvelle loi somptuaire.

Aussi les *vestipiceæ*, ou habilleuses, nous disons aujourd'hui couturières, s'en donnèrent-elles à cœur joie. Il faut voir, d'après les récits des poètes et des historiens latins, avec quelle fiévreuse activité leurs ciseaux courent à travers ces étoffes merveilleuses ; comme elles les coupent, les taillent, les déchiquent en mille formes capricieuses et bizarres ; et, comme de ces morceaux ajustés avec art, elles savent habiller et parer leurs riches clientes.

Les modes succèdent aux modes avec une rapidité vertigineuse. Chaque règne nouveau, chaque événement font surgir de nouvelles combinaisons de tissus et des toilettes nouvelles. Chaque patricienne veut éblouir ses rivales ; chaque dame riche exige pour sa toilette de l'imprévu, de l'inédit.

Cette course effrénée après la nouveauté, cet assaut désordonné de luxe et de coquetterie, ce vaste tournoi somptuaire qui avait pour terrain non-seulement l'Italie, mais encore la Gaule, l'Espagne, le nord de l'Afrique, la Grèce et une portion de l'Asie, dura quatre siècles, jusqu'à l'invasion des peuples du Nord.

Que notre luxe semblerait modeste auprès de celui qui fut déployé durant cette période unique dans l'histoire.

Les élégantes avaient probablement, sous une forme ou sous une autre, leur journal de modes qui, de Rome, allait donner le ton à toutes les villes du monde connu. Ces feuilles légères nous seraient d'un précieux secours pour reconstituer l'histoire intime du passé. Elles sont malheureusement perdues, et force est de nous contenter des renseignements épars çà et là chez les écrivains de cette période ou sur les monuments que le temps et la main des barbares ont épargnés.

Les riches Romains de l'ère impériale portaient :

L'*interula* ou *camisia*, vêtement de dessous tissé du lin le plus moelleux, et plus tard de la soie la plus douce. L'*interula* avait une large échancrure qui laissait les épaules à découvert. Elle n'avait point de manches, les bras devant rester nus.

En hiver, on mettait sur l'*interula* une courte tunique, nommée *subacula*.

Par dessus la chemise, on porta d'abord une large bande de lin, qui serrait et comprimait la taille, afin de la rendre plus mince ; mais cette bande de lin ne remplissait qu'imparfaitement son office, lorsqu'une couturière de génie inventa, nous ne savons sous quel empereur, le *strophium* ou corset.

Le plus beau compliment qu'on pouvait adresser à une Romaine était de lui dire : « Vous êtes mince et frêle comme un roseau. » Grâce au *strophium*, les moins bien douées purent mériter cette flatterie.

On employait pour le *strophium* un fort tissu de laine pourpre, ou de soie tramée d'or et d'argent ; l'intérieur était garni de duvet de cygne ; l'extérieur était bordé de perles fines et de pierres précieuses.

Une fois la taille ceinte du *strophium*, on attachait au-dessus des hanches, à l'aide de cordons, la *castula*, sorte de jupon plus ou moins épais, suivant la saison.

Enfin, notre grande dame remaine achève de s'habiller avec la robe ou *stola*, qui n'avait guère de commun que le nom avec l'austère *stola* des républicaines. C'est surtout dans l'arrangement de la *stola* que la fantaisie des habilleuses se donnait carrière.

Par le haut, la *stola* se portait largement échancrée, tantôt en rond, tantôt en carré, selon le caprice du jour. Cette échancrure découvrait la poitrine et les épaules. La jupe longue à traîne se disposait en mille plis gracieux. La *stola* était entièrement cousue du bas en haut. On la revêtait en l'élevant au-dessus des épaules et y introduisant la tête d'abord, puis le reste du corps.

Les longues manches avaient disparu. Chez soi, on gardait les bras nus. A la ville, on ajoutait quelque chose qui ressemblait à nos manches à la juive : c'était deux bandes d'étoffe assez larges qui se rattachaient à l'épaule par des camées ; chaque bande couvrait le haut des bras et retombait flottante jusqu'au poignet ; de légères agrafes d'or les rattachaient de distance en distance autour du bras.

L'échancrure du col et des épaules, ainsi que le bas de la jupe étincelaient de broderies et de franges semées d'or et de pierreries.

On imagina un moment de faire une large ouverture à la *stola*, au niveau de la poitrine, pour laisser voir les riches ornements du *strophium* ou corset ; mais cette mode, aussi gênante que bizarre, dura peu.

La *stola* des demoiselles ne descendait qu'à mi-jambe. Les femmes mariées la portaient, au contraire, longue et traînante.

Les plus coquettes et les plus hardies hasardaient quelquefois, à la promenade, une robe courte qui laissait voir la finesse du pied et la richesse de la chaussure ; mais cette mode n'était pas bien portée ; les puritaines se contentaient pour obtenir le même résultat, de relever

un peu la jupe en marchant et d'en retenir les plis à la ceinture, telle la « Marguerite » de *Faust*.

III

On inventa vers le troisième siècle la *tunicula*, ou demi-tunique courte, en lin ou en soie légère ; elle était sans manches et se portait par dessus la *stola* ; elle s'agrafait sur les deux épaules et s'arrêtait au-dessus du genou. Transparente d'ordinaire, la demi-tunique romaine laissait entrevoir sous son clair réseau la partie supérieure de la *stola*, dont la jupe restait entièrement découverte : le grand art des couturières était de varier les couleurs et les tons des deux vêtements, de manière à produire d'heureux effets d'harmonie.

La *stola*, pièce la plus importante du vêtement des femmes romaines, puisqu'elle correspond à notre robe, portait différents noms tirés de la forme particulière qu'on lui donnait ou de la nuance de ses couleurs.

La *regilla*, ou royale, robe d'apparat.

La *mendicula*, robe grave, officielle, des cérémonies religieuses ; elle rappelait dans ses principales dispositions l'ancienne toge républicaine, abandonnée comme trop lourde et trop simple.

L'*impluviata*, ou robe à gouttières, dont la forme carrée rappelait, dit-on, l'impluvium d'une maison. Peut-être ce nom-là fut-il donné tout bonnement parce qu'on la portait en cas de pluie.

L'*Intusiata*, ou robe d'intérieur, vêtement de négligé, correspondant à nos modernes peignoirs.

La *patagiata*, robe à ramages, toute semée de fleurs de pourpre et d'or.

Le *linteolum cæsicum*, robe très ouverte par devant. Son nom signifie quelque chose comme « vêtement accroche-cœur. »

La *ralla*, faite d'étoffe transparente.

La *spissa*, faite, au contraire, d'un tissu épais et fort.

La *crocula*, robe couleur de safran.

La *caltha*, robe fleur de souci.

J'en passe cent autres qui témoignent du génie inventif des couturières d'il y a dix-huit siècles, cette description suffisant, je le crois du moins, à nous prouver une fois de plus, que Salomon avait bien raison quand il s'écriait : *Nil novi, sub sole*.

H. L.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M^e VALENTIN, notaire et défenseur
près le Tribunal Supérieur
Sise à Monaco, rue du Tribunal, 2

VENTE DE BIEN DE MINEURS

A VENDRE

Le six juin mil huit cent quatre-vingt-treize, à neuf heures du matin, devant monsieur le Chevalier de LATTE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, délégué à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice.

L'immeuble ci-après désigné, appartenant indivisément à : 1^o Marie-Louise-Arménégilde CAVAGNERO ; 2^o à Auguste-Emile-Joseph CAVAGNERO, frère et sœur, enfants mineurs du sieur Ange CAVAGNERO, leur père, et de la dame Marie-Antoinette-Stéphanie ABEL, leur mère décédée ;

Sur la poursuite du sieur Ange CAVAGNERO, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant M^e Valentin pour défenseur, en l'étude duquel il a fait élection de domicile. Ledit sieur CAVAGNERO agissant tant en son propre nom, qu'au nom et comme tuteur naturel et légal de ses enfants mineurs susnommés ;

En présence du sieur Auguste CANIS, employé au Casino, demeurant et domicilié à Monaco, subrogé-tuteur desdits mineurs.

En présence encore de : 1^o la dame Marie-Virginie-Madeleine CAVAGNERO, sans profession, épouse FAVRE ; 2^o du sieur Ruggiero FAVRE, son mari, employé au Casino, demeurant ensemble à Monaco ; 3^o la dame Marie-Joséphine-Stéphanie CAVAGNERO, sans profession, épouse CHAMPEIL ; 4^o le sieur Ernest CHAMPEIL, son mari, cocher, demeurant aussi ensemble à Monaco ; les sieurs FAVRE et CHAMPEIL, agissant en leur qualité de maris, pour la due assistance et autorisation de leurs femmes respectives.

Lesdites dames FABRE et CHAMPEIL, libres de leurs droits, se réunissant volontairement au tuteur pour faire procéder à la vente dont s'agit.

DÉSIGNATION

Le premier étage d'une Maison

sise à Monaco, rue des Fours, n^o 7, confinant : à l'est, avec le jardin de la maison Blavet ; à l'ouest, à ladite rue des Fours ; au midi, avec Vincent Baud ; au nord, avec le sieur Hercule Marquet ; au dessous, à un magasin dépendant de ladite maison Blavet, et au dessus l'air libre. Il figure au plan cadastral de la Principauté sous le n^o 118 de la section C.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt et un avril dernier, enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille desdits mineurs,

en date du vingt-sept février précédent, aussi enregistrée.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le cinq mai courant.

MISE A PRIX

Elle a été fixée, conformément à l'article 384 du Code de Procédure Civile, par monsieur l'Avocat Général, à la somme de **deux mille neuf cent cinquante francs**, ci **2.950 francs**.

M^e Valentin, défenseur poursuivant, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, défenseur soussigné, à Monaco, le six mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

Signé: VALENTIN.

Enregistré à Monaco le six mai mil huit cent quatre-vingt-treize, folio 63 verso, case 4. Reçu un franc.

Signé: BERTONI.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur
rue du Tribunal, 2, Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant ordonnance rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, le onze avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrée. la dame ELISA CHAUVENET, épouse judiciairement séparée de corps et de biens du sieur Joseph DUCHESNE, rentière, demeurant à Lyon, rue de l'Hotel-de-Ville, n° 105, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e VALENTIN, défenseur, s'est rendue adjudicataire d'une parcelle de terrain, sise à Monaco, au quartier des Révoires, d'une superficie de quatre cent dix mètres quatre-vingt-dix décimètres carrés, longeant le lot n° 3 au nord, entourée de la route, pour tout le surplus, et désignée sous le n° 4, au plan de la propriété dont la vente a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur du vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré. Cette parcelle de terrain dépendait d'un plus grand immeuble appartenant indivisément à : 1^o Marie-Louise-Lucie CROVETTO ; 2^o Etienne-Claude-Joseph-Albert CROVETTO ; 3^o Félix-Emmanuel-Joseph CROVETTO, frères et sœur, enfants mineurs du sieur Louis CROVETTO, décédé, et de la dame Elisabeth BŒUF, restée sa veuve, 4^o Albert-Louis CROVETTO ; 5^o Devote-Joséphine CROVETTO, épouse REYNIER, leurs frère et sœur, majeurs, pour moitié, et, pour l'autre moitié, au sieur Joseph CROVETTO, leur oncle, et subrogé-tuteur desdits mineurs.

La poursuite en adjudication a été exercée à la requête : 1^o de la dame Elisabeth BŒUF, veuve CROVETTO, tutrice de ses enfants mineurs ; 2^o des frère et sœur CROVETTO, majeurs ; 3^o et du sieur Joseph CROVETTO, ces trois derniers s'étant réunis volontairement, et pour éviter des frais, à la tutrice, pour faire procéder à la vente dont s'agit, laquelle a eu lieu en présence du sieur Louis AJANI, propriétaire, subrogé-tuteur ad hoc desdits mineurs, tous les susnommés demeurant et domiciliés à Monaco.

Cette adjudication a eu lieu moyennant le prix principal de vingt-huit mille francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du Tribunal Supérieur le dix sept septembre mil huit cent quatre vingt-dix.

La grosse de l'Ordonnance d'adjudication, dûment transcrite au bureau de la conservation des hypothèques de Monaco, le deux mai courant, volume 39, n° 9, a été déposée ce jourd'hui même au greffe dudit Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné, en conformité de l'article 2,022 du Code Civil, aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir cette inscription dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.
Monaco, le 20 mai 1893.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco
avenue de la Gare, 3

ADJUDICATION

aux enchères publiques et volontaires, à Monaco, en l'étude de M^e BLANC, notaire, sise avenue de la Gare, 3, le samedi 10 juin 1893, à 2 heures du soir :

D'une **maison** située à Monaco, au quartier des Moneghetti, élevée sur sous-sols et rez-de-chaussée de 2 étages avec jardin et petite maison à l'un des angles du jardin.

Contenance totale, 165 mètres.

Vue splendide sur Monaco et la Condamine.

Revenu actuel 2.220

Mise à prix 18.000

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et pour prendre connaissance du cahier des charges, à M^e Blanc, notaire.

AVIS

Le Tribunal Supérieur de Monaco, par jugement en date du 12 mai 1893, a déclaré dissoute la Société de fait ayant existé entre le sieur Adrien MATHIEU et la dame Fanny LERMANN, épouse RÉ, pour l'exploitation du restaurant connu sous le nom de *Victoria Oysters Bar*, et a nommé M. Raybaudi pour en liquider les opérations.

En conséquence, tous les créanciers de ladite Société sont invités à produire leurs titres de créance entre les mains du liquidateur, dans le plus bref délai, à peine de déchéance.

Monaco, le 20 mai 1893.

Liquidateur, RAYBAUDI.

Etude de M^e H. BERTRAND, huissier, Monaco

VENTE VOLONTAIRE

Le mercredi vingt-quatre mai courant, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente Crovetto, sise rue Grimaldi, à la Condamine, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : lits complets en acajou et en fer, armoires à glace, tables de nuit, commodes toilette et autres, tables de salon et à jeu en palissandre, guéridons, bureau, salle à manger en chêne sculpté, armoires, canapés, fauteuils, chaises longues, buffets et tables ordinaires, chaises de salon et autres, rideaux, glaces, tapis, services en porcelaine, verres en cristal, etc., etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BERTRAND.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Louis CAVALIERO sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

La vérification des créances aura lieu le vingt-trois juin prochain, à deux heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco, le 20 mai 1893.

Le Greffier en chef :

Signé : RAYBAUDI.

Etude de M^e VALENTIN, notaire et défenseur

2, rue du Tribunal, Monaco

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, les huit et dix avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, monsieur Paul MAGLIANO, maître d'hôtel, demeurant à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, a acquis de : 1^o monsieur François-Edmond BLANC, propriétaire, maire de la Celle-Saint-Cloud, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise) ; 2^o et monsieur Constantin-Vincent-Marie prince RADZIWILL, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinki et Birze, propriétaire, et madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie BLANC, princesse RADZIWILL, son épouse, demeurant ensemble en leur château d'Ermenonville (Oise) et pour lesquels domicile est élu en la même étude ; un lot de terrain situé à Monte Carlo, Principauté de Monaco, sur le boulevard du Nord, d'une superficie de deux cent quatre-vingt-sept mètres carrés vingt-un décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le numéro 166 de la section D, et confinant au midi au Boulevard du Nord, du nord à un terrain destiné à la création d'un chemin, de l'est à la Société du chemin de fer de la Turbie, et de l'ouest à madame Valentin.

Cette vente a été faite au prix de vingt-huit mille sept cent vingt-un francs.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

Pour extrait : L. VALENTIN.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 21 mai 1893

SAINT-TROPEZ, b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr. c., Davin,	sable
ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio,	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
CANNES, b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Conte,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert.	passagers.

Départs du 15 au 21 mai

SAINT-TROPEZ, b. <i>Deux-Paulines</i> , fr., c. Sigalas,	sur lest.
ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio	id.
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
CANNES, b. <i>Gambetta</i> , fr., c. Conte,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert.	passagers.

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

MACHEFER POUR REMPLISSAGES

Rendu par wagons dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

ON DEMANDE UN JEUNE CLERC

S'adresser à M^e Charles TOBON, huissier

A MONACO, 1, RUE DU TRIBUNAL, 1

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
POUR 1893

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^o vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2^o vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1893

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
	15	763.2	62.6	61.3	61.2	61.2	19.5	20.5	21.2	20.5			
16	60.2	60.5	59.8	59.3	59.9	19.2	20.5	21.5	19.2	17.5	69.2	Calme, E, N E modéré	Beau
17	60.2	60.4	59.6	59.4	59.7	20.5	21.8	20.2	19.2	18.2	68.2	S, S O modéré	Nuageux
18	59.9	60.2	59.5	59.4	60.2	20.2	19.7	21.2	18.7	16.8	78.2	Calme, S, S O modéré	Pluie
19	60.4	59.7	59.6	58.5	58.5	21.2	20.2	15.2	17.2	16.2	76.2	Calme, E, N E fort	Couvert, tempête
20	59.5	59.5	59.2	58.5	59.2	19.2	20.2	20.2	18.2	16.5	72.2	Calme, S, S O modéré	Beau, couvert
21	59.2	59.2	58.2	57.7	57.6	19.5	21.2	20.5	18.5	18.2	77.2	Calme	Couvert, pluie
DATES		15	16	17	18	19	20	21					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES	Maxima	22.2	21.5	22.2	21.2	22.5	21.5	21.2					
	Minima	17.2	16.2	17.5	17.2	15.2	14.5	15.5			Pluie tombée : 17 ^{mm} 3		